

J'AI UNE ÉGLISE A AMÉNAGER...

LA captivité, après le scoutisme, a fait découvrir à beaucoup de prêtres de notre génération une forme de célébration très dépouillée, où l'essentiel reprend priorité sur l'accessoire : messes de camps célébrées au petit matin, en forêt, messes de kommandos, sur une pauvre table, au milieu d'hommes simples.

A ces prêtres, l'Action catholique a posé maintes questions sur leur comportement liturgique, sur l'aspect de leur église, sur celui de leur communauté, envisagés avec un regard neuf. Ils sont soucieux de rassembler autour de l'autel du Sacrifice, pour une liturgie vivante, leur troupeau dispersé. Un jour leur a été confiée une paroisse, et avec la paroisse, une église. C'est dans ce cadre déterminé que s'exerce leur ministère. Ils savent l'influence d'une spiritualité sur l'ordonnance des choses, celle de l'ordonnance des choses sur la spiritualité. Aspirations, vœux, désirs, épreuves, tourment, peines et joies du prêtre qui regarde « son » église!

Est-elle ancienne, romane ou gothique, marquée d'un certain cachet ? Heureux curé, si elle est belle, heureux surtout si, dès l'entrée, elle « compose » l'âme du fidèle, si, par son ordonnance intérieure, elle compose l'âme de la communauté!

Mais bien souvent, le curé verra, sentira qu'il faudrait modifier, arranger, aménager son église, s'il veut arriver un jour à rassembler son peuple autour de l'autel. A moins qu'il ne se trouve devant un de ces problèmes insolubles (nef tellement étroite, édifice aux parties trop disproportionnées, jubé ou tour du chœur classé...) où il n'y a malheureusement rien à faire.

Récente ou ancienne, cette église aura été marquée par

des spiritualités d'une autre époque. Peut-être le chœur, entouré de stalles, de grilles, de boiseries, de murs, sera-t-il l'héritage d'une prière monastique ou collégiale ? Cet autel monumental, le témoin d'une piété dont le centre s'est déplacé de la table de l'autel vers le tabernacle, du tabernacle au trône d'exposition, avec tout un attirail de gradins et de superstructures ?

Dans un tel cadre, les célébrations sont devenues des « cérémonies », les cérémonies, des spectacles ou des auditions pour assistants passifs, dont la piété ne manquera pas, car il faut qu'elle s'exprime, de se réfugier dans des dévotions particulières...

Peut-être l'ordonnance du mobilier aura-t-elle été conçue pour un public de locataires et de propriétaires, avec des portes et des chicanes parmi les bancs, des armoires à clefs, des plaques d'identité sur les chaises, etc. Peut-être la chaire, monumentale, aura-t-elle été dressée dans un but précis : l'audition « d'orateurs sacrés » ? etc.

Peut-être, tout simplement, le 19^e siècle aura-t-il légué au pauvre curé une église « sans âme » ?...

La première chose que fera ce curé sera de regarder ce que, en pareille circonstance, font ou ont fait les autres. Ce sera notre première partie.

Il sera bon alors de voir les possibilités et les limites de tels aménagements, pour mettre en garde contre les exagérations, déviations, maladresses toujours possibles en ce domaine. Ce sera notre seconde partie.

Enfin, pour illustrer les rapports qui doivent relier l'aménagement d'une église aux divers éléments qui constituent, dans le temps et dans l'espace, une communauté paroissiale, il sera question, dans une troisième partie, d'un curé qui... a une église à aménager.

I. — UNE ENQUÊTE

Où en est, actuellement, en France, la question de l'aménagement des églises ?

C'est une mode, dit-on. « Les innovations vieillissent vite, les messes face au peuple seront bientôt démodées », écrit même un correspondant désabusé.

Pour savoir dans quelle mesure cette « mode » est le fait d'un engouement passager, ou si elle répond à des aspirations plus profondes, nous nous sommes livrés à une enquête.

Questionnaire

A 55 diocèses de France, dans lesquels le C.P.L. compte des correspondants, j'ai envoyé le questionnaire suivant :

Qu'a-t-on fait dans votre diocèse, ces dernières années, pour l'aménagement des églises, sous le signe d'un renouveau de pastorale liturgique ?

Il s'agit bien, non d'églises nouvelles ou en construction, mais d'églises plus ou moins anciennes qu'on a essayé d'aménager.

1° Quelles sont les paroisses où un essai « valable », comme on dit, a été fait depuis une quinzaine d'années ?

2° En quoi consiste cet aménagement ?... autel rapproché des fidèles ?... autel face au peuple ?... aménagement du sanctuaire ?... du chœur ?... dégagement de stalles, retables, grilles, etc., chaires et ambons ?... lieu de la sainte Réserve ?... baptistère ?... disposition nouvelle de la nef et des emplacements destinés aux fidèles ?... dispositif de circulation pour la communion ?... emplacement de la chorale, de l'orgue ?... etc.

3° Quel esprit a inspiré ces modifications ?... ces aménagements ont-ils été faits avec l'approbation, ou même sous l'impulsion d'une Commission diocésaine d'Art sacré, ou de pastorale liturgique, ou en dehors d'elles ?... avec ou sans le concours d'architecte qualifié ?...

4° Quels sont à votre avis, du point de vue liturgique... pratique... esthétique... les résultats de ces expériences ?

Actuellement, 38 diocèses (à peu près la moitié des diocèses français) ont répondu, permettant le recensement de 328 églises où a été fait un aménagement estimé valable sur un point quelconque du mobilier. Ceux qui ont répondu représentent toutes les régions, entre Cambrai et Bayonne, Strasbourg, Saint-Brieuc, et Marseille. On pourrait presque, à l'imitation de la fameuse petite carte Michelin 252 des « Belles églises de France » dresser une carte de France des églises récemment aménagées. Seraient-elles nombreuses à

« mériter un détour » ? certainement quelques-unes. Plus rares seraient celles qui « valent le voyage », mais beaucoup seraient à ranger dans la catégorie « intéressantes ».

Un grand merci d'abord à tous les aimables correspondants qui ont répondu au questionnaire, la plupart secrétaires ou responsables de la Commission de Pastorale et de Liturgie de leur diocèse, quelques-uns aussi secrétaires ou membres de Commissions d'Art sacré.

Un avis unanime se dégage en premier lieu de toutes ces réponses : si l'on déplore un peu partout que « quelques francs-tireurs, ignares, aient saboté la réfection de leurs églises » (Langres) ou aient agi « pour le plaisir de changer », « pour se mettre au goût du jour », ou même pour des motifs moins purs, comme « de se procurer un peu d'argent en vendant des objets à des antiquaires, contre la loi, le bon sens, et les intérêts de la paroisse », ou encore qu'un trop grand nombre ait agi sans contrôle, tout le monde s'accorde à reconnaître l'utilité d'un aménagement de l'église pour assurer le rassemblement et le rapprochement des fidèles et leur faciliter la participation aux célébrations. Bien souvent, ces aménagements vont de pair avec la restauration de l'édifice. « Ces aménagements viennent presque toujours de la nécessité où l'on s'est trouvé de nettoyer ou de réparer », avoue Bordeaux. « Profitant de travaux pour le chauffage », dit Viviers. Et dans les diocèses sinistrés comme Rouen, Sées, Coutances, la réparation des dommages causés par la guerre a été, aurait même pu être bien davantage, occasion d'aménagements inspirés d'une authentique pastorale liturgique.

La plupart des appréciations générales portées par nos correspondants pourrait se résumer en celle-ci : « Là où cet effort a été lié à toute une rééducation des fidèles, dans l'esprit du Directoire, le bilan est entièrement positif, du point de vue esthétique, du point de vue de la piété des fidèles et même de celui de l'influence sur les confrères du voisinage moins ouverts à ces questions... » (Langres). Il est vrai que notre enquête, en se limitant aux expériences intéressantes, ne pouvait qu'indirectement obtenir des appréciations sur tant de formules boiteuses ou déraisonnables qu'on rencontre un peu partout, ici et là, mais qui, heureusement, ne sont bien souvent que provisoires.

Que change-t-on ?

D'abord, en quoi consistent la plupart de ces aménagements ? Parfois l'église tout entière, d'un seul coup ou progressivement, a été nettoyée, modifiée, parfois seulement quelques éléments du mobilier ont été déplacés.

Presque toutes les régions signalent le déplacement de l'autel, dans le but de le rapprocher des fidèles, généralement à l'entrée du chœur ou à la croisée des bras du transept. La plupart de ces déplacements sont définitifs. Même si ce n'est pas uniquement pour des motifs de pastorale et de liturgie, l'autel est purifié, nettoyé, dégagé des gradins, retables et superstructures qui le rehaussaient ou l'entouraient. Un progrès très considérable, facilité par l'évolution de la technique de l'éclairage, consiste en ce que désormais, l'autel n'est plus « illuminé », mais « éclairé », et ainsi mis en valeur. Sur l'ensemble de ces autels rapprochés, on n'en voit qu'un sur six qui permette la célébration de la messe face au peuple, et pas davantage, soit pour une question de tabernacle, soit parce que dans plusieurs diocèses, les évêques n'y sont pas favorables ou n'accordent qu'avec beaucoup de prudence l'autorisation. Quelle que soit la forme adoptée, partout où un deuxième autel a été dressé devant le premier, cette *coexistence de deux autels* pose, au moins du point de vue esthétique, et presque toujours du point de vue liturgique (la sainte Réserve ?), un problème qu'il faudra bien résoudre.

Et personne n'a parlé du siège du célébrant¹.

Ainsi, presque partout, c'est le sacrifice qu'on rapproche des fidèles, mais sauf en un diocèse où l'on installe systématiquement les fidèles dans le chœur, ce qui ne semble pas régulier, on signale assez peu de *nefs* aménagées. Je ne relève pas le remplacement des chaises par des bancs ; tout au plus, ici ou là, fait-on allusion à la suppression de la location des places (ce qui ne va nulle part sans quelques

1. Si !... un tout de même, qui a été un peu trop vite pour mettre son fauteuil au fond de l'abside (là où était l'autel précédemment), puisque ses paroissiens, braves gens peu évolués, disent : « Si ce n'est pas malheureux, notre curé, maintenant, v'là qu'il s'assoit à la place du Bon Dieu ! »

étincelles de rupture!), à la suppression d'un banc d'œuvres, ou à un nettoyage parfois un peu trop radical de statues sans valeur.

Assez rarement (une trentaine de fois), est posé le problème de *la sainte Réserve*, qu'on met volontiers, surtout dans les grandes églises, dans une chapelle latérale ou dans l'abside. On y trouve le double avantage, quand l'autel majeur permet la célébration face au peuple, de n'avoir pas à lui imposer de tabernacle, et surtout, de pouvoir, en semaine ou pour les assemblées peu nombreuses, regrouper les fidèles dans un cadre proportionné. Heureuses paroisses, celles où peut se trouver une solution aussi harmonieuse qu'à Saint-Étienne de Beauvais!

Mais c'est un courant unanime qui supprime *les chaires*. Les progrès de la sonorisation et la facile multiplication des micros y contribue autant que « le goût de parler depuis le chœur et face à toute la nef » (Nancy). C'est un bienfait en tout cas, quand il s'agit de « ces pigeonniers branlants » (Cahors) ou de ces monuments « grandiloquents à force de vouloir être majestueux » (Moulins). En beaucoup d'endroits, la chaire a été remplacée par un ambon à l'entrée du sanctuaire ou du chœur. Souvent c'est la chaire elle-même, amputée de son abat-voix et parfois de son pied, qui est devenue... ambon. Plus souvent encore, on a pris l'habitude de se mettre, « pour parler, n'importe où devant un micro ». Le problème demeure à notre avis de trouver le lieu convenable pour la proclamation de la Parole de Dieu. Et personne n'a parlé de la place du « commentateur ». Ne faudrait-il pas tout de même faire une différence entre le simple clerc qui fait les monitions et le ministre qui proclame l'Évangile ou le célébrant qui fait l'homélie à son peuple?

Le souci d'une participation plus facile et plus directe a fait descendre quelques *chorales* de leurs tribunes, voire en cinq ou six cas, l'orgue lui-même. Un autel avancé permet, en effet, de placer la chorale soit sur le côté dans un bras du transept, soit derrière l'autel.

Mais là où les modifications sont les plus importantes, c'est dans le *sanctuaire* et dans le *chœur*. Presque partout on a purifié, simplifié, à tort quelquefois, à raison bien souvent, on a déplacé les stalles et les grilles qui fermaient

l'entrée du chœur, les grilles, les boiseries qui entouraient le sanctuaire. Que d'anges adoreurs se sont envolés ces derniers temps de nos sanctuaires, emmenant avec eux jusqu'aux combles de l'église ou dans le grenier du presbytère des tonnes de verroteries, de candélabres boiteux, de guirlandes d'ampoules électriques et de fleurs artificielles et poussiéreuses!

Quant aux *baptistères*, une trentaine ont été modifiés, certains seulement nettoyés — ce qui est déjà remarquable! — et les autres refaits, souvent à l'occasion de la restauration de l'édifice, dans l'esprit de la liturgie baptismale et pascalle. Ce qui permet parfois d'heureuses trouvailles : à Montluçon (Saint-Pierre) n'a-t-on pas retrouvé une armoire creusée dans le mur en 1733 pour y conserver « avec décence et sûreté les vaisseaux des saintes Huiles » ?

Les diocèses bretons parlent de déplacements faits intelligemment avec l'aide des Monuments historiques, de *pierres tombales*, de chapelles funéraires (Vannes). Mais personne n'a fait allusion aux Monuments aux morts et aux plaques commémoratives de la guerre 1914-1918, qui déshonorent tant de nos églises françaises, surtout quand ils s'agrémentent d'abominables drapeaux que contemplent déjà deux générations à travers quarante années de poussière. Y toucher serait sacrilège... Il est vrai que cette question, délicate, rejoint celle de beaucoup de nettoyages que nous n'allons pas tarder à retrouver un peu plus loin.

Il y aurait beaucoup à dire sur les mille détails qu'apportent les réponses à cette enquête. Nous ne pouvons nous attarder à une nomenclature fastidieuse. Il est plus utile de faire connaître les appréciations générales qui s'en dégagent, les réflexions heureuses ou les idées intéressantes que nous y avons glanées.

Une remarque préliminaire très importante s'impose : avant même que d'aborder les questions de liturgie, de pastorale ou d'esthétique, plusieurs judicieux correspondants font état de ce *laisser-aller* qui, il faut le dire, est le péché national qui affecte de sa tare lépreuse tant d'églises de chez nous. « Le premier aménagement qui s'impose et qui est à la portée de tout pasteur, c'est celui de l'ordre et de la propreté » (Cahors). On peut discuter sur les avantages comparés des chaises et des bancs. Si chaises il y a, il faut

qu'elles soient rangées. « Nous avons dans le diocèse, dit Chambéry, — et on en pourrait dire autant un peu partout, surtout dans le Centre et le Midi — « d'horribles meubles qui ne sont ni chaises ni prie-Dieu, où l'on est mal assis et mal à genoux », et il faut convenir avec Cahors, qui prône les bancs et les chaises reliées, que rien n'est lamentable comme « l'impression de bric-à-brac laissée dans l'église au terme d'une cérémonie » par les chaises en désordre.

On n'en appréciera que davantage le bon goût, « le goût parfait » (Dijon) avec lequel ont été faits les meilleurs aménagements qui nous sont signalés, « ce souci de netteté, de beauté de l'édifice qui favorise la prière, et une certaine atmosphère de sacré dans la célébration » (Valence). Admettons que cela est encore trop rare, bien que personne ne s'estime dépourvu de telles qualités. C'est là que nous touchons du doigt la nécessité d'un contrôle, le bienfait du concours de spécialistes. « La bonne volonté ne suffit pas à légitimer des travaux entrepris, dit Nancy, et elle ne crée aucune compétence. » La simplicité du moins est à la portée de tous. Encore faut-il que « simplifier, ce verbe qui revient si souvent dans la bouche des prêtres, ne soit pas seulement ce vocable riche d'une énorme efficacité affective », mais vraiment un effort « pour donner à leur église un visage plus pur, plus authentique, plus évangélique que celui du règne du plâtre », dit encore Nancy. Donc « gare aux bricoleurs », à ces réalisations discutables entreprises dans un but pratico-pratique, à ces systèmes ingénieux d'autels mobiles à roulettes (spécialité, paraît-il, des cathédrales...), gare aux solutions de facilité consacrées par une mode, comme « ce remplacement des retables par une tringle portant des textiles variés, qu'on appelle courtines », comme « cette manie des chandeliers-trognons, raccourcis par tel artisan qui fait de cette industrie ses choux gras », gare aux tabernacles escamotables, à ceux « qui apparaissent énormes, parce qu'on n'a pas prévu que les transformations du retable ou des gradins allaient modifier les perspectives, et qu'on réduit alors au coffre métallique brut, recouvert du conopée », gare au provisoire qui dure, aux « caisses à savon », ce qui n'est pas une raison pour passer à l'extrême opposé : le « nettoyage par le vide » que déplorent Nancy, Clermont-Ferrand et quelques autres.

Les *deux grands principes* qui devraient toujours inspirer les travaux d'aménagement, selon Bordeaux que rejoignent nombre de correspondants, pourraient s'exprimer ainsi :

1° Toutes les restaurations sont à faire à partir de l'autel majeur. C'est de là qu'il faut partir pour repenser le plan de l'église.

2° Quand le sacrifice reprend sa place, les dévotions particulières, statues et tout ce qui les accompagne, retrouvent aussi la leur.

La méthode de travail

Dans quel esprit et avec le concours de qui la plupart de ces aménagements se sont-ils faits ?

Nombreuses réponses, nous l'avons dit, avouent que c'est souvent une nécessité de reconstruction, de réparations, qui ont provoqué ces travaux, et que « les artistes ont eu priorité sur les liturges » (Rennes). Le C.P.L. a donc encore sa raison d'être ! Plusieurs, avec Poitiers, relèvent l'influence de *La Maison-Dieu*, et aussi de *l'Art sacré*, sur le clergé.

Les aménagements ont-ils été faits avec ou sans le concours d'une Commission de Pastorale et de Liturgie ? Presque partout sans ce concours, pour la raison que les Commissions diocésaines de Pastorale et de Liturgie n'existent pas, ou n'existent que depuis peu de temps en de nombreux diocèses et n'ont pas encore eu le temps de travailler.

Avec ou sans le concours d'une Commission diocésaine d'Art sacré ? Moitié avec, moitié sans. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette délicate question... Disons seulement tout de suite le bienfait inestimable de Commissions d'Art sacré ou de Pastorale liturgique qui sont vraiment animatrices. Besançon est connu de toute la France pour l'admirable travail de restauration de ses églises. Les diocèses voisins (Langres) en sont eux-mêmes marqués. Bordeaux, Marseille, Valence, Poitiers, Strasbourg ont la chance de posséder une commission ou un animateur dont le rôle est inappréciable.

Voici comment *Bordeaux* résume sa méthode de travail :

Le processus habituel est en général le suivant : M. le Curé écrit au responsable de la Commission d'Art sacré (il faut dire que des directives précises ont été données dans *l'Aquitaine*

du 1^{er} août 1952, commentant l'instruction du Saint-Office du 30 juin 1952.

Le responsable de la Commission rencontre, dans l'église même, M. le Curé, et quelquefois M. le Maire, le Conseil paroissial, l'architecte, l'entrepreneur. Il recueille les *desiderata*, discute les projets. Il établit un état des lieux. Au bout de quelques jours, il écrit à M. le Curé une lettre qui peut être lue en chaire. Cette lettre indique comment, à partir de l'état de l'église, la restauration peut être envisagée selon les directives de l'Église, qui sont rappelées : faire l'éducation du peuple chrétien, lui faire désirer la restauration plutôt que la lui imposer, procéder par petites étapes, faire porter les prônes du dimanche sur la messe, commenter le Directoire pour la pastorale de la messe, etc.

S'il y a des réactions trop vives, le responsable de la Commission d'Art sacré va prêcher un dimanche dans l'église.

Le chef du diocèse ou le responsable de la Commission préside la fête de l'inauguration de l'église restaurée...

A *Marseille*, sous l'impulsion de leur archevêque et de l'animateur qu'est Mgr Gros, une dizaine de curés ont pu réaliser un travail remarquable, où l'audace, qui va souvent jusqu'à la réfection totale de l'édifice, est liée cependant à une sagesse et à une prudence exemplaires. Je ne puis malheureusement citer en entier le rapport de Mgr Gros. Un article paru dans le *Bulletin religieux de Marseille*, du 27 avril 1958, donne une idée de l'excellente méthode de la « Commission diocésaine de Liturgie et de Musique sacrée » de ce diocèse :

Tout est centré autour du rappel très simple de quelques vérités que nul ne peut contester : « L'autel est le lieu sacré par excellence; par sa consécration il symbolise le Christ. La vraie table sainte, c'est l'autel lui-même. Le sanctuaire est l'espace qui doit entourer l'autel. Cet espace doit être suffisamment grand pour manifester sa dignité et permettre le déploiement des cérémonies. »

À partir de ces principes, le Directoire dénonce diverses erreurs. Reconnaissons qu'elles sont commises encore dans trop de nos églises et chapelles de Communautés. Elles sont le résultat d'une confusion.

On oublie que ce qui doit faire la beauté d'une liturgie, c'est avant tout la perfection de son exécution, dans un cadre dont la simplicité très digne ne fait que la mettre mieux en

valeur. La somptuosité factice d'une décoration plus théâtrale que liturgique, ne peut au contraire qu'en faire disparaître la réelle qualité, à moins qu'elle n'en masque malheureusement la médiocrité.

Dans la plupart de nos églises construites au cours du 19^e ou au début du 20^e siècle, l'autel n'a pas été conçu dans cet esprit. Les doubles et triples gradins de marbre qui encadrent le tabernacle, souvent surchargés de sculptures, ont pour résultat de diminuer l'importance de l'autel proprement dit. Ils l'empêchent de se détacher sur le fond du sanctuaire comme « la VRAIE TABLE SAINTE » et « la PIERRE CONSACRÉE QUI SYMBOLISE LE CHRIST ».

Ces « autels-reposoirs », il sera difficile, et parfois impossible de les modifier dans leur architecture, assez souvent belle d'ailleurs et méritant le respect. Si l'on croit cependant pouvoir les modifier, ce ne sera jamais sans avoir obtenu l'accord de la Commission diocésaine d'Art sacré. Mais s'il faut se résigner à les garder tels quels, on peut éviter d'aggraver encore, par manque de sens liturgique, l'erreur que constituent ces autels, si beaux soient-ils.

Que faire pour cela ?

Ici, un certain nombre de conseils excellents, comme : « Il faut absolument proscrire les gradins supplémentaires de faux marbre et tous décors de bois et de carton peints qu'on ajoute... Il faut absolument proscrire une trop grande accumulation de vases de fleurs, de candélabres, les guirlandes électriques, etc... »

Quant au sanctuaire, le Directoire demande qu'il soit assez vaste et assez dégagé pour que l'autel s'y détache nettement. Sans doute est-on obligé de se contenter de ce qu'on a, mais pourquoi se croire obligé, les jours de grande fête, d'encombrer le sanctuaire et les abords de l'autel par une profusion excessive de plantes vertes et de vases de fleurs ? L'autel disparaît dans ce décor de verdure, et les tapis, souvent usés, et les dentelles, etc...

Certains penseront : nos fidèles aiment ce décor de fête. Il n'est évidemment pas question de supprimer toute décoration supplémentaire, et quelques fleurs fraîches bien disposées peuvent souligner la beauté du sanctuaire..., mais c'est bien peu connaître le monde contemporain que de croire les fidèles sensibles à ce décor pseudo-populaire et à ces échafaudages fleuris... Voyez les appartements, l'ameublement... Tout est net, dépouillé. Nos fidèles, surtout les jeunes, sont donc préparés à comprendre nos efforts pour une belle « action liturgique » qui concentre sur elle toute leur attention.

Dépendons donc moins en bougies, vases, guirlandes et décors de goût douteux. Passons moins de temps à échafauder des autels-reposoirs. Cet argent économisé servira plus utilement à acheter de belles aubes, de belles nappes, de beaux chandeliers... Et le temps économisé pourra être employé à étudier les cérémonies liturgiques, et à y préparer nos enfants de chœur et nos choristes...

La dernière question était : avec ou sans le concours d'un *architecte* ? J'aurais dû y ajouter : et d'un *décorateur* ? car plusieurs, mais trop peu nombreux, ont participé à des aménagements, soit en apportant les conseils de leur expérience, soit en y travaillant eux-mêmes de leurs mains.

Arras a l'avantage exceptionnel de posséder « un architecte diocésain » dans la personne d'un prêtre du diocèse.

Là où les aménagements se sont faits dans des monuments classés, il est arrivé que l'architecte des Monuments historiques (ainsi M. Lisch en Bretagne) ait collaboré à ces transformations avec beaucoup de compétence et d'intelligence de la liturgie.

Mais en dehors de Chartres, Dijon, Sées, Strasbourg, Valence, et surtout Marseille, personne n'a répondu à cette question si ce n'est pour déplorer qu'aucun architecte n'y ait été intéressé.

Heureux diocèses par contre, ceux qui, comme Poitiers, Cambrai, bénéficient de la discrète, mais si précieuse collaboration d'un moine compétent de Saint-Martin de Ligugé ou de Saint-Paul de Wisques !

Le premier était décorateur avant d'entrer au monastère et il s'est spécialisé depuis dix ans dans l'épuration des églises. Il a circulé dans tous les doyennés. Tous les prêtres qui se sont adressés à lui avaient le souci de mettre les fidèles en contact plus étroit et plus direct avec l'autel. Il a travaillé avec le souci d'utiliser ce que la paroisse avait d'acceptable. Avec des moyens réduits, on s'est efforcé de rendre dignité, propreté et simplicité aux églises, et tous ces aménagements se sont réalisés très modestement, le plus souvent avec les artisans de village.

Du second, Cambrai dit qu'il est « le seul conseiller auquel un assez grand nombre de réalisations doivent leur réussite. C'est par relations personnelles et sur la recom-

mandation des premiers servis, que les derniers ont songé à faire appel à sa compétence ».

Il faudrait pouvoir juger sur place de la qualité et de l'importance des divers aménagements accomplis dans les trois cent vingt-huit églises sur lesquelles vient de porter notre enquête. Certains correspondants sont peut-être trop modestes quand ils disent avec Chambéry : « Il n'y a rien en tout cela qui mérite les honneurs d'un numéro spécial d'une revue d'*Art sacré*! » Il y en a tout de même. Voyez Saint-Étienne de Beauvais dans le dernier numéro de l'*Art chrétien*.

Les résultats auprès des fidèles sont aussi bien difficiles à apprécier. Plusieurs font état d'une « résistance ». Mais au nom de quoi est-on résistant? S'il s'agit des « critiques d'une certaine classe d'esthètes attachés aux puérilités de leur jeunesse, autels en faux roman ou en simili-gothique » (Moulins), il n'y a pas à s'émouvoir.

Je serais plus impressionné par des plaintes comme celles qui nous viennent d'un secrétaire d'une Commission d'Art sacré d'un diocèse de l'Est, surtout quand elles sont accompagnées d'une grande bienveillance à l'égard du mouvement liturgique et qu'elles s'expriment sans passion : « Alerte aux vandales! s'écrie-t-il. Il faut inquiéter tous ceux qui détruisent allégrement des ensembles baroques ou classiques souvent très remarquables pour les remplacer par des autels « face au peuple » ou des ambons « plus liturgiques » d'une indigence et d'une sécheresse affligeantes!... Que ne fait-on pas au nom de principes liturgiques!... »

Je serais davantage encore impressionné en face des curés qui croient tout savoir et n'ont rien à apprendre de personne, qui « se considèrent comme ayant des lumières sur tous les sujets », dit Arras; mais il n'y a pas qu'à Arras qu'on les rencontre, puisque j'ai trouvé parmi les réponses d'un autre diocèse, sous la signature du curé qui répondait lui-même au questionnaire pour sa paroisse, cette déclaration proclamée avec l'accent d'un « mordu » qui met tout son monde au garde-à-vous : « Le tout s'est effectué sur la seule initiative du curé qui veut faire, dans une chaude atmosphère, des réunions paroissiales où les paroissiens deviennent tous acteurs. »

Serait-ce donc une mode?... Si la mode est pour quelque

chose dans ce que certains appellent « le chambardement des sanctuaires », elle disparaîtra bientôt pour faire place à une autre mode. Prenons garde que ne soit alors compromis auprès de beaucoup, dans cette disparition, le renouveau liturgique lui-même. Grâce à Dieu, il a des racines autrement profondes dans la vie de l'Église! Mais alors, comme on mesure mieux le travail immense qui reste à faire auprès du clergé, auprès des fidèles!...

II. — INDICATIONS PRATIQUES

Le compte rendu de l'enquête vient déjà de nous montrer que les choses ne sont pas si simples qu'il pourrait paraître, quand on veut aménager une église.

Il ne faudrait pas, a dit un de nos archevêques en voyant le thème de cette session du C.P.L., que Durand, prêtre, « en revenant de la session, ait d'abord envie de changer les choses de place; mais qu'il entre avant tout dans le mystère des choses et qu'il y fasse entrer son peuple... ». Le faire entrer dans le mystère des choses, tous les conférenciers de cette session se seront employés à réaliser ce vœu. Mon rôle, plus modeste, est de lui montrer que, jusque dans le domaine des réalisations concrètes et pratiques, il ne peut absolument pas se contenter d'appliquer des « recettes ».

Le propriétaire

Il devra toujours tenir compte, en premier lieu, de ce fait qu'il n'est pas le propriétaire de son église. De toute façon, elle ne saurait lui appartenir, et il en est responsable devant l'autorité hiérarchique qui la lui a confiée. De plus, presque toujours, en France et depuis la Séparation, il est, selon le jargon juridique, « affectationnaire ».

Diverses situations peuvent se présenter :

a) *Protection de l'État*. Votre église est-elle classée? est-elle sur l'inventaire supplémentaire? ou, non classée en totalité, comporte-t-elle une partie classée, ou contient-elle des objets qui sont classés? Elle est, en ces cas, soumise au « Régime des Monuments historiques en France » (voir le

traité de M. Robert Bricet, paru sous ce titre en 1952²), et elle est placée sous la responsabilité de l'architecte départemental des Monuments historiques.

Sans être classée, votre église contient-elle des objets précieux ou représente-t-elle elle-même une certaine valeur artistique ou culturelle ? Le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du département (c'est son titre) a mission, au nom de l'État, de veiller sur elle et d'empêcher la destruction ou l'aliénation de ce qui est regardé comme un patrimoine public.

b) *Propriété de la commune* ou de l'*Association diocésaine*. De toute façon, toute église construite avant la Séparation est la propriété de la commune, et celles qui le sont depuis, appartiennent soit à l'Association diocésaine, soit à une société immobilière ou à un organisme diocésain sous l'autorité de l'Ordinaire.

Quelle est l'étendue de cette législation, et quels sont les droits du curé dans son église ?

Les Beaux-Arts assurant la protection des Monuments et objets classés, en vertu de la loi du 30 mars 1887 sur le classement des Monuments historiques, complétée par la loi du 31 décembre 1913, l'État s'attribuant la protection des églises passées dans le domaine public par l'article 16 de la loi de Séparation de l'Église et de l'État du 9 décembre 1905, et les communes étant, par l'effet de cette même loi, propriétaires des églises selon les prescriptions générales du Droit sur la propriété, le curé, dans son église, se voit limité un peu au même titre qu'un locataire à l'égard de son propriétaire. En fait, les architectes des Beaux-Arts et les Conservateurs manifestent, en général, une très large bienveillance à l'égard du clergé. Ils ont à cœur de se montrer respectueux des droits du prêtre et de l'activité qu'il exerce sur le domaine de la pastorale liturgique qui lui est propre, et qui est formellement reconnue par l'État dans la loi de Séparation, attendu qu'elle regarde « les fidèles et les ministres du culte comme usagers pouvant dispo-

2. *Le régime des Monuments historiques en France*, par Robert BRICHET. Libr. de la Cour de Cass. 25 pl. Dauphine, Paris-1^{er}, 1952. Voir aussi : *Les droits du curé dans son église*, par l'abbé L. CROUZIL, Action populaire, Reims, 1910

ser, pour le culte, par un droit d'usage spécial (qu'on a baptisé « servitude d'affectation »), des édifices religieux » (Circ. Min. des Cultes, 3 février 1907).

Pour ce qui est de la propriété communale, ce qu'il faut savoir, c'est que ce n'est pas seulement le maire qui, en cas de transformations de l'édifice ou d'aliénation de matériaux ou d'objets, doit être consulté, mais le Conseil municipal dans le cadre de ses délibérations officielles. C'est dire que, selon la couleur du jour toutes les éventualités sont possibles, depuis la participation des fonds municipaux jusqu'à la bagarre politique.

En conséquence, le curé *peut* très bien transformer et aménager son église; il peut même, il a le droit d'échanger, de vendre, d'aliéner, de détruire les objets concernant le culte, mais *jamais* sans en avoir obtenu l'autorisation.

En conséquence, il est toujours prudent de se méfier, et il est bon de savoir que, s'il existe, rarement, ce qu'un conservateur appelle malicieusement des « crimes parfaits » qui ne laissent aucune trace, il y a dans chaque diocèse un certain nombre de curés qui sont « repérés » et sur lesquels, si on avait le temps, pourraient se raconter de savoureuses anecdotes, mais dont l'inconscience — ou la malice — va jusqu'à mériter la correctionnelle. Il faut savoir que des sanctions pénales (amende ou prison), des sanctions civiles (dommages-intérêts, remise en état, nullité des ventes illicites) sont prévues par la loi pour les délinquants. M. Brichet cite le cas d'un curé des Pyrénées-Orientales (Serdinya) qui, ayant vendu trois tableaux classés conservés dans son église, a été condamné le 12 novembre 1932 par le tribunal de Prades à vingt jours de prison et à une amende, en compagnie de deux antiquaires complices et receleurs. En outre à restitution³.

3. Un conservateur que je connais a classé les curés de son département en trois catégories : 20 % de curés « intelligents » avec lesquels il a plaisir à travailler et qu'il est heureux d'aider en leur facilitant l'obtention de subventions; 40 % d'indifférents; et le reste, « des vandales » qui se divisent eux-mêmes en deux branches : a) les destructeurs; b) les voleurs... « Ceux-là, dit-il, je les ai à l'œil ! » Et il ne servirait de rien, croyez-moi, même si vous êtes sûr de la justice de votre cause, de lui contester ce droit de contrôle, ou de lui jeter à la figure cet argument définitif d'un curé pris en flagrant délit : « Monsieur, vous n'avez rien à dire, depuis que « vous » avez volé les biens d'Église à la Séparation... » Ne vaudrait-il pas mieux

Il va sans dire, bien que je n'aie pas commencé par là, qu'il aurait fallu d'abord affirmer qu'en fait de biens d'Église, c'est à l'Église et à la hiérarchie qu'il appartient de définir les devoirs comme les droits et les limites des droits qu'elle entend imposer à ceux à qui elle confie la charge et l'administration de ces biens.

Mon propos n'est pas de m'arrêter à ces réglementations que tout le monde connaît ou devrait connaître. Qu'on me permette de renvoyer, pour les lois liturgiques, aux rubriques du Missel et du Rituel, pour le Droit Canon, au *Codex I. C., Liber Tertius, Pars secunda, et Tertia : de locis sacris, de ecclesiis, de altaribus, de cultu divino; Titres XV et XVI, et surtout XVIII, de sacra suppellectili*. D'y ajouter les statuts diocésains qui ont certainement quelques articles sur la question. Et de passer rapidement.

Sens liturgique

Le respect des lois ecclésiastiques et humaines, pour nécessaire qu'il soit, ne suffira pas, nous semble-t-il, à maintenir dans les justes limites le zèle intempestif de pasteurs trop entreprenants, encore moins à leur inspirer un véritable sens d'Église, un sens de la liturgie. Certains qui ne feraient jamais la moindre entorse aux rubriques, se demandent à quoi bon célébrer la messe face au peuple, à quoi bon grouper l'assemblée, à quoi bon commenter les textes puisque les fidèles ont, ou pourraient avoir un missel, puisqu'ils prient, puisqu'ils « suivent » leur messe... Cette carence si fréquente de sens pastoral ne provient-elle pas d'une mentalité généralisée et accentuée au cours des derniers siècles par la multiplication de ces « messes basses », « dites » par le prêtre, seul, le nez au mur, pour la satisfaction de sa seule piété ou l'accomplissement scrupuleux d'un office, d'un devoir ?

bénir la Providence de ce que, à côté de tant de ruines, la loi de Séparation a au moins obtenu ce résultat de la sauvegarde du patrimoine ecclésiastique ?

Conclusion : chers confrères, vous ne perdez jamais votre temps ni votre argent quand vous entretenez d'aimables relations avec les architectes des Beaux-Arts et les conservateurs !

L'Action catholique et missionnaire de ces dernières années a certes réveillé *en partie* ce sens pastoral et l'on a assisté à l'éclosion d'une multitude d'expériences hétéroclites et divagantes, comme si la liturgie n'avait jamais existé et qu'il fût nécessaire de l'inventer, comme si nos contemporains, pour inédit que soit leur genre de vie par rapport aux âges révolus, avaient totalement rompu avec leurs pères pour tout ce qui est du vieux fond de l'humaine nature...

C'est là que l'étude de l'histoire, en imposant peut-être des contraintes supplémentaires, vient ouvrir des horizons aux chercheurs tout en les maintenant dans le sens traditionnel de la vie de l'Église. Là encore, je ne veux ni ne puis m'attarder sur un thème qu'il faudrait amplement développer. J'attirerai seulement l'attention, en prenant un exemple qui est bien de notre sujet, sur l'importance et le profit d'études historiques comme celles que Mgr Wagner, à la dernière session de Vanves, présentait sur l'orientation des églises et sur l'évolution de l'autel face au peuple à travers les âges, étude qui aura éclairé pour une grande part les travaux de cette session.

Histoire générale; histoire locale aussi. Le curé ne peut faire fi des traditions de sa petite communauté. Combien il aurait de chances de voir plus juste dans ses projets d'aménagement, s'il pensait à inscrire son effort dans la vie de la paroisse, et s'il n'avait pas l'air d'oublier qu'avant lui, il y avait déjà un curé, et qu'après lui un autre encore viendra, s'il mesurait, ne serait-ce que sur ce qu'on en fera dans vingt ans, les bienfaits des travaux qu'il entreprend aujourd'hui!

Se tenir toujours en éveil sur l'art et sur l'histoire, sur la théologie du culte divin en même temps que sur la vie de l'Église et les besoins des âmes lui est donc nécessaire. Pour l'y aider, n'y a-t-il pas les Commissions d'Art sacré et de Pastorale liturgique?... Oui, à la condition que les premières soient ce qu'elles doivent être, et que les secondes existent et se mettent au travail!...

Nous avons vu plus haut dans l'enquête, que ces Commissions n'ont pas l'influence qu'elles devraient avoir. La plupart des correspondants, qui étaient souvent membres de ces commissions, l'ont avoué. Reconnaissons que leur tâche

est très difficile. Dans un certain diocèse, pour les récents aménagements des églises, « l'impulsion n'est pas venue de la Commission d'Art sacré... On lui reproche de ne pas prendre d'initiatives, de ne pas donner de conseils positifs, de ne pas orienter vers des compétences. On lui reproche de gémir *post factum*, par la voix de la *Semaine religieuse*, sur les maladresses ou les réalisations d'un goût douteux. Ce qu'il faudrait, c'est que ces Commissions d'Art sacré disposent d'un équipement technique, qu'elles soient un centre de documentation, un guide pour les travaux. En résumé, qu'on trouve en elles des conseillers et non des juges! » Qu'elles « éclairent »; qu'elles « canalisent les initiatives », dit un autre. Ailleurs, la Commission n'est pas consultée ès qualités : elle ne l'est que si le curé connaît personnellement un membre de la Commission et dans ce cas, ses avis ne sont qu'officieux. « La Commission d'Art sacré ne s'intéresse guère à l'aspect « pastorale liturgique ». Le plus souvent, c'est un seul de ses membres, toujours le même, qui est appelé à donner son avis sur les plans des curés et architectes, et sa décision fait loi. »

Comment pourrait-il en être autrement quand on voit leur composition? Un diocèse avoue : « Cette commission est dite d'Archéologie et d'Art sacré. Elle est constituée d'un vicaire général (mais il a quatre-vingt-deux ans), des archiprêtres (que la fonction ne rend pas nécessairement compétents!...) qui font confiance aux membres laïcs : un médecin, un notaire, et (tout de même) un architecte! » En somme, conclut un autre diocèse, « un instrument lourd et sans autorité ».

Le renouveau de pastorale liturgique a donc encore du chemin à faire pour pénétrer toutes les Commissions d'Art sacré!... En sera-t-il ainsi quand le vœu de Pie XII, dans l'*Instruction* du 3 septembre 1958, aura été exaucé? Il n'est pas douteux qu'un grand pas sera fait quand chaque diocèse sera doté des trois Commissions de Musique sacrée, d'Art sacré, et de Liturgie, chaque diocèse ou même plusieurs diocèses ensemble, puisque « rien n'empêche, dit l'*Instruction*, que les Ordinaires de plusieurs diocèses constituent une commission commune ». Rien n'empêche, ajoute-t-elle, et même cela est parfois à conseiller, que ces trois Commissions se réunissent non pas séparément, mais ensemble,

et mettent en commun leurs avis pour étudier et résoudre les problèmes qui leur sont communs (*De Mus. sacra*, n° 118).

Ainsi guidé, soutenu et encouragé, le curé pourrait s'engager plus résolument sur la voie étroite, mais royale, puisqu'elle conduit à la Jérusalem nouvelle, d'une liturgie enfin vécue sous tous ses aspects.

Compétence

Ajoutons cependant, avant de passer à la troisième partie, qu'il restera au curé à se méfier... de lui-même! Attitude qui le portera d'abord à *faire confiance à ceux qui sont « du métier »*. Nous avons dit le tort que pouvaient faire à leur propre cause les curés qui se croient capables de tout.

Si l'importance du travail à effectuer ne requiert pas toujours l'intervention d'un architecte ou d'un décorateur spécialisé dans le domaine de l'Art sacré, il y aura toujours intérêt à prendre au moins leurs conseils. Combien il est à souhaiter que des architectes et des décorateurs qualifiés soient intéressés à ces questions, acquièrent une connaissance suffisante des exigences liturgiques! J'ai dit, et vais redire encore, le vif intérêt réciproque d'une intelligente collaboration entre l'architecte et le prêtre. Ce serait déjà beaucoup si nous ne décourageons jamais les architectes et les décorateurs capables de cette collaboration.

Se méfier de lui-même, attitude qui portera le prêtre à dépister en lui toute forme de sectarisme et à s'en dégager courageusement pour considérer les choses et les personnes avec assez de recul, assez de hauteur, assez de largeur d'esprit, pour les aborder toujours dans la sérénité, la bienveillance, la charité, ces vertus qui ne sont nulle part autant compromises qu'en ce domaine où « les goûts et les couleurs » sont toujours en question.

Certes la pusillanimité ne serait pas meilleure conseillère : il faut du courage pour entreprendre, une énergie indomptable pour mener au but le travail commencé, et il serait catastrophique, par exemple, de remettre en question les plans d'un architecte une fois que, tout bien étudié et bien pesé, on a commencé les travaux. Mais on ne cherchera

jamais trop à connaître les avis des autres, à provoquer leurs réactions, à accepter et considérer leurs propositions, à convenir des maladresses inévitables, pour y remédier dans la mesure du possible. Il ne faut absolument pas que le renouveau liturgique d'une paroisse apparaisse aux autres prêtres comme la douce manie d'un original! Il ne faudrait pas non plus que des prêtres, usagers communs d'un même lieu de culte, qui sont d'accord sur toutes les grandes lignes de leur ministère évangélique, en viennent — terrible tentation, sinistre piège, d'autant plus dangereux que caché sous les apparences du libre choix et des légitimes préférences — à ne plus pouvoir s'entendre parce qu'ils n'auront pas su se mettre d'accord sur un détail quelconque de l'aménagement.

Enfin, recommandation suprême : il se gardera d'étouffer la sensibilité du peuple fidèle. Déjà *Mediator Dei*, en plus d'un passage, met en garde contre tout totalitarisme, dont ne sont pas exempts les plus fervents adeptes du renouveau liturgique. Comment apprécier les légitimes motifs de résistance, comment respecter les légitimes dévotions, comment promouvoir le sens communautaire sans étrangler les personnalités? Comment, prêtres français, faire accepter à des Français le respect et l'amour de l'obéissance et de la discipline? Patienter sans faiblesse, comprendre sans excuser, reprendre sans dureté, encourager, promouvoir sans se lasser, n'est-ce pas là l'attitude du vrai pasteur?

Peut-être trouvera-t-on que dans cette deuxième partie, je me suis montré souvent trop dur? On me pardonnera, je l'espère, si l'on estime que rien ne peut faire plus de tort à la cause du renouveau liturgique que l'inconscience de certains membres du clergé!

III. — UN TÉMOIGNAGE

Si j'avais une église à aménager... tel était le sujet qui fut d'abord proposé pour ce rapport. En fait, je connais fort bien, parmi tous ceux auxquels on a fait allusion tout à l'heure, un curé qui... a une église à aménager. Et si je me permets d'exposer quelques-uns de ses déboires, quel-

ques-unes de ses réussites, les contradictions qu'il a rencontrées et les concours qui lui sont venus en aide, ce n'est nullement pour le donner en exemple, encore moins pour proposer des « recettes », mais parce que cela m'a été demandé, et qu'il est toujours intéressant d'illustrer les principes par des expériences concrètes.

Puissiez-vous découvrir le fil d'Ariane qui l'a guidé, ce souci continuel de faire l'aménagement de son église :

1° en harmonie avec l'éducation liturgique et communautaire de ses paroissiens;

2° en harmonie avec l'effort que doit fournir la paroisse, sur tous les plans y compris le plan financier, pour l'Action catholique et pour les OEuvres d'enseignement religieux, d'éducation chrétienne et de charité dont elle a la charge.

L'église à aménager.

Construite entre 1900 et 1913, en néo-gothique, elle ne manque pas d'élégance, et elle est de construction fort soignée⁴. Toute en longueur, elle forme une vaste nef de 70 mètres sur 20 de haut et 10 de large. Imitée de l'église de Braine (au diocèse de Soissons), elle a ceci de particulier qu'en plein milieu, à la croisée du transept, la voûte s'élève jusqu'à 30 mètres dans une lanterne à l'intérieur d'une belle

4. Qu'on me permette en passant de verser au dossier des constructions d'église un spécimen de la pittoresque conception que l'on avait des « styles d'église » à cette époque. Voici, trouvée dans les papiers de l'ancien curé, la note qu'il avait griffonnée pour une réunion de son Conseil de fabrique, dans laquelle on devait décider de la construction de la nouvelle église et en choisir le style :

« ... Messieurs, il y a trois styles généraux : le roman, le gothique, le grec de la Renaissance.

« Le roman sera le style de l'église Saint-Pierre (l'église voisine, toute nouvelle elle aussi); nous ne devons pas le prendre.

« Le grec est joli, mais pas religieux. Laissons-le aux églises de Paris. Ne le prenons pas.

« Le gothique... a trois époques principales : le 12^e et 13^e siècle, ogive à lancettes — le rayonnant fleuri du 14^e — le flamboyant du 15^e et 16^e.

« Ce dernier doit être écarté : il est passé (?). Le 14^e aussi, c'est le style de la nouvelle chapelle de l'hôpital (récemment construite en 1894). Nous devons donc prendre le style de transition du 12^e en ogive à lancettes ou du commencement du 13^e. Il est religieux et grave, de belles proportions, il a toute la beauté de lignes du gothique sans en avoir la profusion d'ornements. »

tour carrée, qui repose sur quatre grosses piles et supporte une gracieuse flèche de 80 mètres de hauteur.

En avant de cette croisée centrale, la nef principale s'étend jusqu'au portail sur 30 mètres, et au-delà, un chœur, de 30 mètres environ lui aussi, — on ne sait trop pourquoi — la prolonge jusqu'à l'abside.

Il faut dire que cette église, œuvre douloureuse pour ses bâtisseurs, fut construite et reconstruite par étapes successives : ouverte au culte en 1907 avec, seulement, la moitié de la nef, on y installe, au fond de l'abside, un autel de marbre de belle facture, assez riche avec ses coloris très variés, acquis en 1881 et provenant de l'ancienne église qu'on venait de démolir.

En 1913, la nef est achevée et complétée par la façade et les portails, mais une nuit de juillet 1918, un chapelet de bombes provoque l'effondrement complet de toute la voûte de la nef. Elle sera reconstruite en 1925.

Premiers travaux.

On se rend compte alors que l'autel est si loin des fidèles, — impression renforcée par l'immense chœur surélevé de trois marches — que le prédécesseur du curé actuel prend une décision énergique : en 1933, il l'avance de 15 mètres, et met à sa place le petit orgue de chœur et l'emplacement réservé à la chorale. Bien qu'assez enterré, ce petit orgue va cacher des vitraux magnifiques du 16^e, et, reléguée en cet endroit, la chorale ne pourra plus désormais voir aucune cérémonie.

Peu à peu le chœur sera doté de stalles et de bancs de famille, alors que déjà, de par la fantaisie qui sévissait aux environs de 1910-1920, le transept était encombré de 10 statues sur socles (dont une sainte Cécile et un saint Tharcisius couchés) qui devaient, disait-on, lui donner l'aspect d'une demeure romaine.

Bref, une église immense, des fidèles éparpillés et invisibles. Que de fois a-t-on célébré avec l'impression d'une église absolument vide, jusqu'au moment de la communion, où l'on voyait surgir, qui de derrière un pilier, qui du fond d'une chapelle ou d'un banc de famille, une quarantaine, une centaine de communiantes!

La mission.

Une mission, donnée en 1951 par les Pères Rédemptoristes, fut le point de départ d'un effort de regroupement de l'assemblée et de participation liturgique. Un podium d'occasion, planté en plein milieu, avait montré le bienfait d'un rapprochement et d'un regroupement des fidèles. La mission achevée, on maintint ce podium provisoire qui y demeura... huit ans! (et permit d'éprouver la solidité des caisses à champagne, plus nobles évidemment que des caisses à savon!...).

Huit années d'efforts.

Pendant ces huit années, parallèlement à l'animation d'une Commission diocésaine de pastorale et de liturgie dont les temps forts, chaque année, furent le Carême et le *Triduum* pascal, on essaya, sans se lasser, d'obtenir de la paroisse le maintien de cet effort, d'empêcher les gens de s'éparpiller, de faire chanter la messe du dimanche par la foule autant que par la chorale, d'assurer de belles célébrations aussi dignes que possible.

L'assemblée des fidèles.

Pour mieux comprendre la suite, il faut dire aussi que cette paroisse de 12.000 âmes est constituée d'éléments très variés et disparates qu'il est bien difficile de rapprocher pour en faire une véritable « assemblée ».

D'après les données du recensement fait un dimanche de l'an dernier pour l'enquête sociologique (26 avril 1959) on compte 17,4 % de pratiquants adultes, dont voici la répartition par catégories sociales : sur 1.306 adultes (plus de 20 ans), soit 365 hommes et 941 femmes, qui vont à la messe, il y a 198 ouvriers, manœuvres, artisans, soit seulement 15 % des pratiquants, alors que la paroisse compte 2.500 foyers ouvriers; 350 retraités, soit 27 %; 304 employés et petits commerçants (23 %); et 454 « cadres moyens et supérieurs », soit 35 %. La pratique religieuse baisse à

6 % en milieu ouvrier; elle monte à 42 % dans le milieu des gros négociants et professions libérales.

Voici ceux que l'église accueille chaque dimanche, mélangés selon un dosage variable, en quatre messes : une centaine environ à 6 h 1/2; 200 à 8 heures; 300, plus les enfants et les jeunes, à 9 h 45; et de 700 à 1.000 selon les jours, à 11 heures.

Il n'est pas facile, on s'en doute, de rassembler un tel troupeau, qui, dans la vie, est divisé par des intérêts opposés : ouvriers de caves et d'ateliers d'une part, commerçants d'une autre, gros négociants d'une troisième. Dans l'Action catholique, où tous les Mouvements sont représentés, les meilleurs se cherchent tout de même un peu; mais dans l'église, on avait ses chaises louées, ses bancs de famille, et on demeurait sur la lancée de la « belle époque » où les favorisés de la fortune, très généreusement d'ailleurs, s'étaient identifiés avec la Bienfaisance.

Le petit courrier.

En 1952, un an après la Mission, on avait commencé, par un petit courrier paroissial ronéotypé (*Paroisse, famille unie...*) à provoquer les réactions des paroissiens sur un projet d'aménagement définitif. Le Curé avait beaucoup d'idées, bien trop, même. Sous ce titre : « Monsieur le Curé, où voulez-vous en venir avec votre autel... ? », il invitait ses paroissiens à dépasser leurs sentiments pour chercher avec lui comment favoriser ce rassemblement autour de l'autel, il rappelait les grands principes de *Mediator Dei*, il proposait des formules pratiques, et souhaitait que ce travail, en devenant l'affaire de tous, soit occasion, non de division, mais d'union.

La visite.

Dans le même temps, quatre fois (et il y eut à chaque fois près d'une centaine de paroissiens) un après-midi de dimanche, M. le Curé invitait ses paroissiens à... visiter leur église, qu'ils ne connaissaient pas! C'est l'occasion de leur

montrer combien il l'aime, son église, en leur faisant apprécier par exemple la très riche collection (31 fenêtres) de vitraux de grande valeur des 15^e et 16^e siècles qui proviennent de l'ancienne église et sont le plus précieux héritage du passé. C'est l'occasion de leur exposer sur place tel ou tel de ses projets d'aménagement.

Réactions.

Évidemment, les réactions ne manquent pas! On prend parti pour, on prend parti contre. Plusieurs paroissiens écrivent, proposent.

La suite montrera que, même avec des plans et des croquis, il est très difficile de faire « imaginer » à beaucoup l'aspect des choses que l'on voudrait créer ou modifier. Malgré les explications beaucoup ne pouvaient se représenter un autel qu'avec toutes sortes de superstructures, et ce n'est que quand ils virent la réalisation qu'ils s'écrièrent sans pouvoir dissimuler leur surprise : « Ah! c'est cela que vous vouliez faire!... »

Une assemblée « signe » d'unité.

Les plus compétents comprenaient bien, eux, ce que l'on voulait. Mais... au nom des traditions!... Ils saisissaient plus ou moins obscurément que les changements projetés dans l'église iraient de pair avec des changements de mentalité dans la paroisse, et qu'ils seraient le *signe* d'une lutte contre l'individualisme de la piété, et aussi d'une évolution dans un nouveau style de relations sociales entre paroissiens.

Plusieurs familles n'avaient pas attendu ce moment pour désertier leur paroisse, puis revinrent par la suite peu à peu, et finirent même un jour par déclarer, au retour d'un voyage où elles avaient dû subir des offices sans la moindre participation possible : Monsieur le Curé, nous ne pouvons plus maintenant aller ailleurs sans regretter notre paroisse!...

Efforts communs entre paroisses.

Si les comparaisons étaient possibles avec certaines paroisses des environs où l'on pouvait, sans trop de difficultés, « se réfugier », il faut dire que le travail fut grandement facilité par une parfaite entente avec l'autre paroisse de la ville qui faisait elle-même des expériences parallèles, avait ses offices aux mêmes heures, et était d'accord pour obtenir qu'aucune chapelle de communauté ne pût le dimanche, disperser les fidèles. Les religieuses sont maintenant les premières à proclamer leur joie de participer à la vie paroissiale du dimanche.

En effet, peu à peu, l'effort sans cesse renouvelé du clergé pour le regroupement des fidèles, pour le chant de l'assemblée, en même temps que le soin donné aux célébrations, créait le climat favorable.

Commission diocésaine d'Art Sacré.

Le curé avait beaucoup d'idées, disions-nous. Peu à peu, elles prenaient forme, et en 1954, un premier projet, bien trop grandiose il est vrai, était proposé à la Commission diocésaine d'Art Sacré. Malgré un accueil favorable, ce projet resta dans les cartons et il n'en fut plus question.

L'architecte.

Une rencontre fortuite avec le R. P. Capellades fut, en 1954, l'occasion de lui exposer ces projets et de lui demander à quel architecte on pourrait recourir. Il désigna un architecte on pourrait recourir. Il désigna un architecte parisien, M. Pottier, qui vint plusieurs fois sur place, y compris un dimanche où il put circuler librement parmi les fidèles et saisir tous les aspects des diverses célébrations. Une collaboration étroite, marquée d'une vive sympathie, s'établit entre clergé et architecte. Le clergé prit conscience que le problème à résoudre était des plus difficiles. Les travaux récemment exécutés, et la réalisation en maquette pro-

visoire faite sur les cotes exactes données par l'architecte, montreront par la suite la justesse des proportions, l'heureuse harmonie des volumes, qui sont l'irremplaçable appoint de son « métier » d'architecte. Un devis, des plans très détaillés résumaient tout son travail et permettaient de passer désormais à la réalisation.

Vie liturgique et évangélisation.

Mais la paroisse n'était pas encore prête...! Le curé se sentait toujours seul et ne pouvait que laisser dormir ses plans. Il en parlait souvent. Il disait son souci du rassemblement de la communauté paroissiale dans la vie liturgique à l'église, allant toujours de pair avec son souci de l'évangélisation du monde ouvrier et plus particulièrement, du besoin qui se faisait de plus en plus sentir, devant la poussée démographique, de moyens convenables pour l'accueil des jeunes et des enfants.

Le Conseil paroissial.

Les conseillers paroissiaux, comme en beaucoup de diocèses probablement, se trouvaient être, par le fait d'une nomination *ad vitam*, des personnages très respectables... et toujours prêts à conseiller la prudence. Depuis quelque temps le curé songeait à une nouvelle formule du Conseil paroissial. Pourquoi d'abord ne pas nommer des conseillers plus nombreux ? S'inspirant de la constitution et des méthodes de travail d'un conseil municipal ou de conseils d'administration comme ceux des caisses d'épargne, il proposa la nomination de seize conseillers, nommés pour trois ans et renouvelables par tiers, représentant (ceci est important) tous les milieux sociaux de la paroisse et répondant aux trois conditions suivantes : être, bien sûr, pratiquant — avoir un engagement dans l'Action catholique ou dans les œuvres — être effectivement représentatif d'un milieu dans lequel on est admis et reconnu avec sympathie. L'autorité diocésaine permit de faire l'expérience. Après deux ans de « rodage », dans une harmonieuse collaboration, le

Conseil paroissial était en mesure de s'adresser lui-même aux paroissiens, pour les alerter sur les questions financières de la paroisse, puis un beau dimanche, pour poser nettement aux paroissiens, dans une lettre signée de tous les conseillers en même temps que du curé, la question de l'aménagement de l'église et des locaux paroissiaux. Le projet en effet était mûr. Dans l'été précédent, le curé, sentant qu'il pouvait s'appuyer désormais sur son Conseil, que dis-je ? stimulé par son Conseil, avait porté ses plans à la Commission diocésaine d'Art Sacré, qui lui avait donné « carte blanche » et « feu vert » pour l'exécution d'une première tranche de travaux. Cette première tranche comportait le déplacement de l'autel de marbre jusqu'au fond de l'abside pour y faire une chapelle du Saint-Sacrement assez vaste pour les célébrations de semaine, le nivellement du dallage du chœur, le déménagement de plusieurs statues, et la pose, provisoire encore pour quelque temps sous forme d'une maquette de bois, de l'autel majeur.

Une lettre fut donc envoyée aux 800 paroissiens capables de s'intéresser à ces travaux. Jusqu'à présent, près de 400 ont répondu, et leurs promesses d'abord, puis leurs participations, ont permis d'entreprendre la réalisation, cependant qu'une partie des fonds était employée à achever la construction ou la réfection de divers locaux et salles d'œuvres et de catéchismes, et à moderniser leur ameublement.

Dès que furent tombées les barrières du chantier, et que dans le nouveau dispositif, les fidèles, avec joie dans l'ensemble, prirent place dans leur église transformée, et surtout quand on put célébrer dans ce cadre plus convenable quoique pas encore achevé, les solennités pascales, on éprouva une profonde satisfaction en constatant combien de telles transformations pouvaient changer le climat des célébrations.

Et maintenant, les paroissiens s'habituent. Les « résistants » se calment. Le curé commence à être inquiet de ne plus rencontrer de réactions. C'est lui qui les provoque : il invitait récemment encore ses paroissiens à exprimer leurs appréciations, tant au plan de la liturgie, qu'au plan pratique et esthétique. « Nous vous invitons à étudier avec nous, de votre place de fidèles, ce qui répondra le mieux aux exigences véritables d'une célébration parfaite de la

liturgie, à celles d'une assemblée qui doit y participer pleinement par la vue, par le chant, par les attitudes, à celles d'une adaptation aussi heureuse que possible enfin, tant du point de vue pratique qu'artistique, aux lignes architecturales de l'édifice. »

Il est vrai qu'il s'en trouve encore qui ne sont pas habitués à ce langage, ou qui ne savent que dire et se réfugient derrière la boutade entendue l'autre jour : « Not' curé, il n'en fera toujours qu'à sa tête!... » Il n'empêche que depuis dix ans, bien des choses ont changé. Parmi les meilleurs paroissiens, que d'esprits se sont éveillés... En dix ans, que de chemin parcouru!

CONCLUSION

Nos églises ne sont pas des musées.

Nos églises catholiques ne sont pas des temples rigides et froids.

Nos églises sont « Maison-Dieu » et Maisons du peuple chrétien.

C'est avec un regard chargé de toute notre foi catholique qu'il faut les contempler, les plus pauvres comme les plus riches, les plus dépouillées, comme les plus chargées, disons même les plus laides comme les plus belles...

Chaque siècle a mis sa marque plus ou moins heureuse, selon que la spiritualité de l'époque a été plus ou moins centrée sur les aspects essentiels ou accessoires de la piété chrétienne.

Notre époque serait-elle moins favorisée que d'autres?... Il y a longtemps que l'on n'avait vu une telle richesse théologique, biblique, liturgique!... Il y a longtemps que le sens du mystère n'avait rendu comme aujourd'hui accès à de tels trésors!... que l'on n'avait reçu en ce domaine de tels encouragements des Souverains Pontifes, des évêques!

Toute la question est de savoir si ce souffle puissant est capable de soulever l'âme de nos prêtres au-dessus de leurs petites « recettes », de leurs « procédés », de leurs routines, de leur indépendance... ou s'ils choisiront de rester dans les ornières de la médiocrité et de la facilité. La question est de savoir si par eux ce souffle est capable de soulever

tout le peuple chrétien de nos communautés paroissiales, rénovées dans l'exubérante fécondité du Mystère pascal, et par là, d'inspirer les hommes de la technique et les artistes de notre époque...

Ce fleuve qui jaillit en surabondance des sources les plus authentiques de la piété chrétienne va-t-il se perdre dans le sable de nos insuffisances ? On a souligné plus d'une fois ces temps derniers que l'admirable réforme de la Nuit Pascale risquait d'être compromise, entre autres dangers, par le manque d'audace, de préparation, de souffle liturgique d'un certain nombre de pasteurs qui se sont contentés de changer les horaires et les rubriques. Pour des motifs semblables le renouveau liturgique sera-t-il compromis et le verra-t-on étouffé, dans des édifices qui auront perdu leur âme, par la main même des pasteurs à qui l'Église les a confiés ?

Il ne manque tout de même pas, grâce à Dieu, de pasteurs qui portent en leur cœur ce souci de la Maison de Dieu... Il ne manque pas de communautés qui ressentent le besoin d'aménager leur église dans cet esprit... Il ne manque pas d'architectes... il ne manque pas d'artistes... il ne manque pas de théologiens, d'historiens, de canonistes, de liturgistes, pour apporter, chacun à sa place, leur concours indispensable... Il ne manque pas de Commissions d'Art Sacré... — il manque encore de Commissions de Pastorale liturgique (mais cela viendra!) — A tous ces éléments, il manque peut-être de se connaître, de se « comprendre », de se rejoindre... Ne leur manque-t-il pas surtout de *vivre* davantage ensemble le Mystère de l'Église, pour en être le signe parmi les hommes, et en donner aux hommes la lumineuse révélation ?

Chanoine PAUL CARRIÈRE,
archiprêtre d'Épernay.